

LALANTERNE

Lettre d'information de la municipalité de Beynac-et-Cazenac N°29 JANVIER 2023



LE MOT DU MAIRE



L'année 2022 a vu beaucoup de changements pour la vie de la société "Beynac et Cazenac". Au niveau de l'infrastructure :

- Aménagement du parking du Capeyrou.
- Choix du cabinet d'architecte pour la réalisation de la nouvelle mairie.
- Restauration de la maison "Gouzot" en bâtiment commercial saisonnier et toilettes publiques en dessous.
- Achat d'un terrain "Vigier" afin de faire un petit parking réservé aux locaux résidents et employés du quartier de la Balme.

Au niveau culturel et touristique, cela a été l'exposition photos temporaire dans les rues de Beynac, ainsi que la création de panneaux d'informations sur les bâtiments remarquables du circuit touristique ainsi que sur les lieux de notre village où des personnalités connues ont œuvré, séjourné ou habité. Cette nouvelle présentation sous forme de QR codes multilingues, créée suite à la mise en ligne du site villagesvip dont le conseil municipal est à l'origine de l'idée, est une réussite et fait des émules dans d'autres communes touristiques de la région.

Au niveau festivités, le nouveau et dynamique comité des fêtes, avec l'aide de très nombreux bénévoles, a proposé 7 manifestations très diverses depuis le printemps dernier dont la plus symbolique : relancer la fameuse fête du 15 Août connue de tout le bassin sarladais.

Les nouvelles poubelles ont été installées et je remercie les 99% des usagers pour leur bonne utilisation et ce qu'ils en font. Cela montre, que pour vivre en société, il y a des petites contraintes individuelles, mais qui sont surmontables avec un peu de bonne volonté.

De nombreux petits ajustements de sécurité, d'entretien et autres ont, par ailleurs, été exécutés et tout cela grâce à un travail sérieux des employés communaux, techniques et administratifs.

En espérant que cette nouvelle année nous débarrassera du trafic routier de passage qui encombre et pollue notre village, le conseil municipal et moi-même, vous souhaitons une très belle année 2023. Que tous vos souhaits se réalisent et surtout avec une bonne santé. Que la guerre en Ukraine cesse rapidement pour le bien de toute la société mondiale.

Serge Parre

Deuxième marché de Noël de Beynac



Les 3 et 4 décembre, tout était prêt : la décoration de la Balme faite par l'équipe de bénévoles autour d'Evelyne, les tentes pour accueillir la vingtaine d'exposants, ...

Et surtout l'ambiance pour que les villageois puissent passer un moment convivial dans la féerie de Noël autour des gaufres, crêpes, gâteaux, vin chaud, huîtres et marrons chauds servis par toutes ces personnes qui donnent de leur temps pour faire revivre notre village.

Bien entendu, le père Noël était là, avec ses lutins, dans un traîneau un peu particulier conduit par Calou, le renne toujours plein d'entrain, qui a circulé dans le village. Il a distribué bonbons et friandises et les enfants ont adoré faire des selfies avec l'homme à la barbe blanche. Pendant deux jours Beynac a vécu la magie de Noël. Saluons l'implication de l'équipe du Comité des fêtes, des bénévoles et des services de la mairie pour ce merveilleux moment.

Les décorations mises en place pour le marché de Noël auront fait le bonheur des passants jusqu'à début de janvier.



Arbre de Noël des écoles



Dans le cadre de son périple annuel, le Père Noël a fait une halte à l'école de Vézac, le vendredi 16 décembre, après 365 jours d'attente.

Tous les enfants du RPI* étaient présents lors de cette après-midi récréative. C'est devant une salle comble que les familles et les élus des trois communes ont pu admirer et encourager les « acteurs en herbe ». Pour précipiter la venue du bonhomme rouge, les enfants ont proposé plusieurs saynètes encadrées par les enseignants. Le spectacle s'est terminé par une chanson commune.

Sans attendre, le Père Noël a traversé le rideau et a commencé la distribution de cadeaux sous les yeux émerveillés des petits et des grands. Son travail terminé, il s'en est allé vers d'autres destinations et les enfants se sont retrouvés autour d'un goûter festif, tout en pensant à son retour l'année prochaine.

*Regroupement Pédagogique Intercommunal



Obligation légale d'enregistrer son meublé de tourisme en mairie.

Depuis 2009, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du Code du Tourisme, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est 1 e situé meublé. Cette obligation existe également pour les chambres d'hôtes. L'objectif est de recenser, au niveau de la commune, l'offre de logements touristiques.

Une nouvelle secrétaire à la mairie



Marie-Karine PIERRE-HELORE est la nouvelle secrétaire de la commune. Elle a pris son poste à la mairie le 1er décembre et découvre, peu à peu, son nouveau cadre professionnel. Marie-Karine succède en cela à Sandrine, mutée à la Com Com Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède.

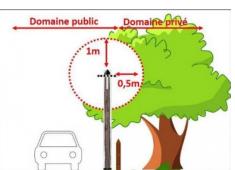
Âgée de 50 ans, fonctionnaire depuis 8 ans, elle est adjoint administratif principal depuis 2 ans et possède une expérience de secrétaire de mairie exercée précédemment en poste à Eygurande-et-Gardedeuil. Elle a décidé de revenir dans le Périgord Noir où elle avait passé une partie de son enfance. Dès les beaux jours, Marie-Karine souhaite arpenter la commune, afin de mieux se familiariser avec son territoire et ses habitants.

« J'ai apprécié l'accueil chaleureux et bienveillant de toute l'équipe municipale, des agents et plus particulièrement ma collègue Corinne, ainsi que les administrés que j'ai pu rencontrer lors de leurs venues en mairie ».

Coupez vos branches pour ne pas couper la fibre

Que ce soit pour le fil téléphonique existant ou pour le câble de fibre optique les branchages ou les chutes de branches peuvent entrainer une coupure du réseau. Un entretien régulier ainsi qu'une surveillance sont nécessaires.

Le propriétaire riverain des infrastructures téléphoniques est responsable de l'entretien de ses plantations et de l'élagage des arbres et haies situés sur sa parcelle. Dans le cas où le propriétaire manquerait à cette obligation, notamment après avoir été sollicité par l'opérateur, le maire peut procéder à une mise en demeure.



Deux groupes électrogènes pour ne pas manquer d'eau





Lorsqu'il y avait des coupures sur le réseau d'électricité, les habitants de Cazenac, Pécanut, Les Combes, Cosse, Le Vignal, Le Touron, La Fage, ... étaient privés d'eau courante.

Pour éviter cette « double peine » à la population de ces hameaux, la municipalité a fait installer des groupes électrogènes au château d'eau du Castanet et à la station de pompage de Yole.



STOP aux incivilités! RAPPEL

Les dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri sont dans l'esprit, intolérables et dans les faits, illégaux.

Les dépôts de déchets au sol sont considérés comme des incivilités, même quand ceux-ci sont déposés devant un point de collecte

De plus, ces dépôts de déchets au sol génèrent des impacts négatifs, multiples et directs, tant sur la qualité de vie des habitants que sur l'environnement et la santé publique par les risques de pollutions engendrés. Ils sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros selon la gravité des faits.



Les reconnaissez-vous ? C'était en 1960



Le conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux pour 2023 et vous offre ces quelques paroles de Jacques Brel

« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.

Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier. Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences.

Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.

Je vous souhaite de respecter les différences des autres, parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir.... Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable. »

RAPPEL - Recensement de la population

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population légale de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Il se déroulera du 18 janvier au 18 février 2023 dans la commune de Beynac et Cazenac qui va missionner pour cela deux agents recenseurs : **Stéphanie Naboulet** et **Véronique Roque**.

Deux manières de participer vous seront proposées :

- soit en remplissant deux questionnaires « papier » : l'un relatif aux caractéristiques du logement, l'autre des questions plus personnelles (âge, lieu de naissance, niveau d'études, activité professionnelle...) pour chaque personne vivant au sein du foyer ;
- soit via Internet, en vous fournissant les codes appropriés et l'adresse du site dédié.

Rappelons que la participation au recensement est obligatoire. Les données recueillies le sont de façon confidentielle et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Vous pouvez, si besoin, contacter le coordonnateur communal Francis Vaucel, tel. 06 83 20 24 67.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à Stéphanie et Véronique.

La municipalité de Beynac et Cazenac va prochainement mettre en vente le hangar situé à la sortie du bourg, direction le château.

Les personnes intéressées peuvent se renseigner à la mairie.

CARNET ROSE

Nous souhaitons la bienvenue à **Marie-Louise** née le 30 décembre 2022 et adressons nos félicitations à ses parents Sarah Auffret et Julien Compozieux, habitants du Brugen.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie: Tel: 05 53 31 34 00

Ouvert du lundi au vendredi 9h -12h/14h-16h - le samedi 9h - 11h30

E-mail: mairie@beynac-et-cazenac.fr Site internet: www.beynac-et-cazenac.fr PanneauPocket Application à télécharger

La Poste: Tél 3631 Ouvert du lundi au vendredi 13h30/16h

Déchetterie de Sarlat Tél: 05 53 29 56 47 Ouvert du lundi au samedi 8h -

12h30/14h-18h

Numéro Utiles

SAMU 15 / Pompiers 18 / Police 17

112

Appelez le 112 pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables. Il fonctionne également avec les téléphones fixes vers les pompiers

Médecin 05 53 29 37 13

ou le SAMU.

Inclus: Invitation aux vœux de la municipalité— informations: Mission locale et grippe aviaire Responsable de publication: Serge Parre - Rédaction: Michel Bennati, Véronique Devaux